

**DROITS DE SCOLARITÉ EXIGÉS DES ÉLÈVES PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC,  
CITOYEN OU RÉSIDENT PERMANENT DU CANADA - ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019**

PROGRAMME D'ÉTUDES	NUMÉRO DU PROGRAMME	DURÉE (en heures)	DROITS SCOLARITÉ	FRAIS AFFÉRENTS	
				Cahiers et équipements personnels (à acheter au CFPBJ)	Assurance maladie
Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	5273	630	1 436 \$	443 \$*	Le régime d'assurance maladie de votre province de résidence vous couvre au Québec pour la durée de vos études.
Conduite de machines de traitement du minéral	5274	900	2 051 \$	331 \$*	
Électromécanique de systèmes automatisés	5281	1 800	4 102 \$	722 \$*	
Électromécanique de systèmes automatisés - Mécanique industrielle de construction et d'entretien (Double DEP)	5281 5260	2 205	5 025 \$	802 \$*	
Forage et dynamitage	5092	900	2 051 \$	421 \$*	
Mécanique industrielle de construction et d'entretien	5260	1 800	4 102 \$	722 \$*	

\*Certains équipements personnels, non compris dans ces frais, devront être achetés par l'élève s'il ne les possède pas déjà.

Les droits exigés sont sujet à changement selon les paramètres en vigueur au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).